



**Informations
à destination
des nouveaux parents
de l'Ecole Européenne
de Strasbourg**

Cycles maternel et primaire

Année Scolaire 2011-2012

Cycle secondaire : 70 boulevard d'Anvers 67000 STRASBOURG
Tel : 03 88 61 99 49 Fax : 03 88 61 99 51
Email : ecole.europeenne@ac-strasbourg.fr
Cycles maternel et primaire : 6 rue de Wallonie 67000 STRASBOURG
Tel : 03 90 40 84 52 Fax : 03 90 40 84 61
Email : ce.0673016p@ac-strasbourg.fr

Présentation de l'école

- **Rentrée 2011/2012** : 18 classes dont 4 classes maternelles, 14 classes primaires. 3 sections linguistiques : francophone, germanophone et anglophone.

- **Classes** :

	Section Francophone	Section Germanophone	Section Anglophone
Cycle Maternel	M1/M2 Fr M1/M2 Fr	M1/M2 De	M1/M2 En
Cycle Primaire	P1 Fr P2 Fr P3 Fr P3/P4 Fr P4/P5 Fr P5 Fr	P1/P2 De P3/P4 De P4/P5 De	P1 En P2 En P3 En P4 En P5 En

- **Disposition des salles** :

1^{er} étage : les 4 classes de maternelle + P1, P2, P3 Fr + P1/P2 De
le bureau du Centre Rotterdam et de l'APE-EES

2^{ème} étage : toutes les autres classes

Rez-de-chaussée : - les bureaux, la restauration scolaire (160 places)
- les bibliothèques
- la salle de motricité maternelle

- **Les enseignants** :

18 enseignants chargés des enseignements principaux, des enseignants chargés des enseignements complémentaires et du Learning Support.

Contact avec l'établissement

- ❖ **Directeur des études : M. Denis Bittmann**
03 88 61 99 49 denis.bittmann@ac-strasbourg.fr
- ❖ **Directrice des cycles maternel et primaire : Mme Julia Marlier**
03 90 40 84 60 julia.marlier@ac-strasbourg.fr
- ❖ **Secrétariat des cycles maternel et primaire**
03 90 40 84 52 ce.0673016p@ac-strasbourg.fr
- ❖ **Accueil Périscolaire : Centre Culturel et Social Rotterdam**
03 90 40 84 53 periscolaireees@gmail.com
- ❖ **Restauration scolaire : Ville de Strasbourg**
03 88 24 98 68 didier.fillon@strasbourg.eu
- ❖ **Association des Parents d'Elèves**
03 88 41 05 37 www.ape-ees.eu

Site internet de l'école : www.ee-strasbourg.eu

Les horaires de l'école

A : Concerne Maternelles/ Primaire 1/ Primaire 2 : 25h30 semaine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20 à 11h50	8h20 à 11h50	8h20 à 12h30	8h20 à 11h50	8h20 à 11h50
Restauration scolaire : 1 ^{er} service de 11h50 à 13h20		Restauration à 12h30	Restauration scolaire : 1 ^{er} service 11h50 à 13h20	
13h20 à 15h10	13h20 à 15h10		13h20 à 15h10	13h20 à 15h10

B : Concerne Primaire 3/ Primaire 4 /Primaire 5 : 27h15 semaine

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20 à 12h30	8h20 à 12h30	8h20 à 12h35	8h20 à 12h30	8h20 à 12h30
Pause de 12h30 à 12h45 Restauration scolaire : 2 ^{ème} service de 12h45 à 14h		Restauration à 12h30	Pause de 12h30 à 12h45 Restauration scolaire : 2 ^{ème} service de 12h45 à 14h	
14h à 15h10	14h à 16h		14h à 16h	14h à 15h10

Accueil des élèves

En maternelle :

- Les parents déposent les enfants dans les salles de classes dès 8h10 (matin) et dès 13h10 (après-midi). L'entrée se fait par la cour de la maternelle portail « rue de Pestalozzi ».
- Un accueil se fait dans la classe de 8h10 à 8h30 ou 8h45 (à voir avec l'enseignante de l'enfant).
- Le portail de la maternelle est surveillé par une assistante maternelle de 8h10 à 8h45. A 8h45 le portail est fermé.

Au Primaire :

- Les parents n'entrent pas dans la cour. Un enseignant accueille les élèves au portail « rue de Wallonie » chaque matin et chaque après-midi.
- L'école commence à 8h20, les élèves sont dans la cour de 8h10 à 8h20.
- A 8h20, le portail est fermé et les élèves montent dans les classes avec les enseignants. Les élèves arrivant après 8h20 devront se présenter au secrétariat et demander un billet de retard.

L'accueil de l'après-midi de 10 minutes se fait dans la cour de récréation (également pour les classes maternelles).

Nous vous remercions de bien respecter les horaires et d'éviter les retards qui perturbent l'enfant et la classe.

Un enfant du primaire est autorisé à rentrer seul. S'il attend ses parents, il ne reste pas dans la cour, mais est autorisé à attendre à l'intérieur juste devant la grille.

La vie à l'école...

- ❖ **Communication avec l'enseignant de votre enfant** : par le biais du cahier de liaison ou rencontre avec l'enseignant le jour de permanence à l'école (sur rendez-vous)
- ❖ **Absences de l'enfant** : La Direction doit être informée de toute absence par mail ou par téléphone (même pour une demi-journée) et un courrier doit être adressé à l'enseignant par le biais du cahier de liaison. Si l'enfant est récupéré en cours de journée, les parents sont priés de passer au secrétariat pour signer une décharge. ***Aucune autorisation d'absence pour partir en vacances pendant le temps scolaire ne peut être accordée par l'établissement.***
- ❖ **Parents accompagnateurs** : Les parents sont les bienvenus pour accompagner les classes lors de sorties ou aider à l'école. Un document « agrément » devra être rempli pour l'année.
- ❖ **Fournitures scolaires** : les listes par classe ainsi que les listes pour la langue 2 seront disponibles sur le site Web de l'école : www.ee-strasbourg.eu
- ❖ **Sécurité à l'école et aux abords de l'école** : Les portails sont fermés pendant le temps scolaire.

Nous vous remercions de ne pas stationner : devant les passages « piétons » et « sur le parvis de l'école ».

Un service de « Dépose-minute » (ou « Drop off ») a été mis en place par les parents d'élèves.

- ❖ **Conseils/Recommandations** :
 - ***Objets perdus*** : bien noter les noms des enfants sur les habits, les chaussons, les petits sacs...
 - ***Goûter de 10h*** : éviter de donner à votre enfant trop de sucreries. Un fruit serait plutôt conseillé.
 - ***Sorties scolaires en Allemagne*** : l'enfant doit impérativement être en possession d'une carte d'identité et d'une autorisation de sortie du territoire ou d'un passeport.
 - ***Santé*** : aucun médicament n'est donné à l'école (interdit par le règlement). Tout problème de santé peut être signalé à la Directrice qui mettra en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

La Pédagogie

- ❖ Les enseignants rencontreront les parents pour une première prise de contact au début du mois de septembre pour expliquer le programme scolaire. Les dates seront communiquées ultérieurement sur le site internet.
- ❖ Le programme des différentes disciplines peut être consulté sur le site des « écoles européennes ».
- ❖ **Le carnet d'évaluation** (concerne le primaire). Il est commun à toutes les écoles européennes depuis 2002. Il sera expliqué par les enseignants dès la rentrée.
- ❖ **Horaires des cycles maternel et primaire des écoles européennes**

- Les classes **maternelles** et les classes primaires **P1 et P2** ont **25h30** de cours par semaine.
Les cours sont organisés en périodes de 30 minutes chacune.
Par exemple : En mathématiques, les élèves ont 4 heures dans la semaine, ce qui équivaut à 8 périodes d'enseignement.
- Les classes primaires **P3, P4, P5** ont **27h15** de cours par semaine.
Les périodes d'enseignement sont de 45 minutes chacune.
Une nouvelle discipline apparaît : les heures européennes (1h30 par semaine) où les élèves sont mélangés entre les différentes sections linguistiques.

	P1 et P2	P3, P4 et P5
Langue maternelle	8 h 00	6 h 45
Mathématiques	4 h 00	5 h 15
Langue II	2 h 30	3 h 45
Education musicale Education artistique Education physique	5 h 00	3 h 00
Découverte du monde	1 h 30	3 h 00
Heures européennes		1 h 30
Religion/Morale	1 h 00	1 h 30
Récréation	3 h 30	2 h 30
	25 h 30	27 h 15

Calendrier des vacances scolaires

Rentrée des élèves	Lundi 5 septembre 2011
Vacances de la Toussaint	Du samedi 22 octobre au jeudi 3 novembre 2011 au matin
Jour Férié	Vendredi 11 novembre 2011
Vacances de Noël	Du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012 au matin
Vacances d'Hiver	Du samedi 25 février au lundi 12 mars 2012 au matin
Jours Fériés	Vendredi 6 avril 2012 ; Lundi de Pâques 9 avril 2012
Vacances de Printemps	Du samedi 21 avril au lundi 7 mai 2012 au matin
Jours Fériés	Mardi 8 mai 2012 Jeudi de l'Ascension 17 juin 2012 Lundi de Pentecôte 28 juin 2012
Début des vacances d'Eté	Jeudi 5 juillet 2012 après la classe

La Restauration Scolaire

- La restauration scolaire est assurée par la Ville de Strasbourg.
Elle a lieu dans les locaux de l'école (3 salles au rez-de-chaussée)
- Les informations sont disponibles sur le formulaire d'inscription joint à votre dossier.
- Le formulaire d'inscription à la restauration scolaire est à retourner avant le 20 juin 2011 à l'adresse suivante :

**Ville de Strasbourg – Direction de la petite enfance
1 Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG CEDEX**

Tout enfant non inscrit ne pourra pas fréquenter la restauration scolaire.

Contact avec le responsable de la restauration scolaire :

Mr Didier FILLON

03.88.24.98.68

didier.fillon@strasbourg.eu

Les activités périscolaires

- Le service d'accueil périscolaire est proposé par l'Association des Parents d'Elèves et est assuré par le Centre Culturel et Social Rotterdam.

- Les horaires d'accueil sont :
 - Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi, de 15h10 à 18h15
 - Mercredi, de 14h à 18h15
 - Tous les matins, de 7h45 à 8h15 (pour les primaires)

L'accueil du matin pour les élèves des classes maternelles est assuré par le Ville de Strasbourg (voir formulaire joint au dossier).

- Les inscriptions se dérouleront du 06 au 28 juin 2011, **sur rendez-vous**, selon la procédure suivante :
 1. Remplissez un dossier d'inscription au Centre Rotterdam
 2. Prenez un rendez-vous d'inscription (par téléphone ou par e-mail)
 3. Présentez-vous dans le bureau du périscolaire, muni de toutes les pièces demandées

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les familles souhaitant bénéficier de l'accueil périscolaire devront obligatoirement remplir un dossier d'inscription et adhérer à l'APE.

- L'APE-EES et le Centre Rotterdam proposent également des **activités extrascolaires** (sport, musique, initiation en langues,...). Toutes les informations concernant ces activités, ainsi que les dates des inscriptions vous seront communiqués sur le site internet de l'APE-EES.

Contact activités péri- et extrascolaires :

Bureau du Centre Rotterdam

Direction : *Mmes ALVES Jupy et FISCHER-DREHER Jenny*

Ecole Européenne – 1^{er} Etage (à côté de l'ascenseur)

Tel : 03.90.40.84.53

Mail : periscolaireees@gmail.com

Documents administratifs

Afin de valider votre inscription à l'E.E.S., veuillez nous retourner les documents ci-dessous **avant le lundi 20 juin 2011** :

- ✓ Le document « droit à l'image »
- ✓ Une attestation d'assurance scolaire de l'enfant (*Vérifier si les bris de lunettes sont bien pris en charge*).

Important !

Envoyer le formulaire « Inscription Scolaire » à l'adresse suivante :

Ville de Strasbourg – Direction de la petite enfance

1 Parc de l'Etoile

67076 STRASBOURG CEDEX

→ Tout enfant non inscrit ne pourra pas fréquenter l'E.E.S. à la rentrée.

Seront demandés **à la rentrée** :

- ✓ La fiche de renseignements avec les coordonnées et les numéros de téléphones utiles (*Merci de signaler au secrétariat tous changements de coordonnées en cours d'année*).
 - ✓ La cotisation à la coopérative scolaire (40€)
 - ✓ Le financement du fichier Intermaths (pour les classes primaires) (20€)
-